

C.R.A.C. N° 207 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal**

Mardi 8 juin 2021

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Proposition de résolution visant à soutenir les efforts du Gouvernement fédéral dans ses démarches pour la reconnaissance de l'écocide au niveau international, déposée par MM. Clersy, Lepine, Tzanetatos, Mmes Kelleter, Pécriaux et M. Janssen (Doc. 588 (2020-2021) N° 1)</i> .....	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos.....	1
<i>Exposé de M. Clersy, coauteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Clersy.....	1
<i>Exposé de M. Lepine, coauteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lepine.....	3
<i>Exposé de M. Tzanetatos, coauteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos.....	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Matagne, Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, MM. Clersy, Lepine, Tzanetatos.....	4
<i>Vote sur l'ensemble</i> .....	7
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lepine.....	7
<i>Pétition sur la 5G : demande d'audition de M. Paul Héroux, expert indépendant, en séance publique du Parlement de Wallonie</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux.....	7
<i>Désignation d'un corapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux.....	7

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Clersy, Maroy, Mme Pécriaux, M. Dupont, Mme Goffinet.....	7
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	10
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	10
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les conséquences de l'implantation d'une centrale turbine gaz-vapeur à proximité du centre sportif « La Marlette » à Seneffé »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	10
<i>Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les priorités en matière d'environnement et de biodiversité dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	12
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'accord sur la mise aux enchères des licences 5G et ses conséquences sur le déploiement de la 5G en Wallonie » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le récent engagement du Gouvernement wallon en faveur de la 5G »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Pécriaux, Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	13
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les suites des rencontres avec l'ASBL REVOLHT et l'étude en cours sur les ondes électromagnétiques dans le cadre de la Boucle du Hainaut »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	15
<i>Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'utilisation de substances dangereuses inutiles dans les emballages »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	16
<i>Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la situation des bulles à vêtements en Région wallonne »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	18

*Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'annulation de l'édition 2021 de DemoForest »*

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....20

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture wallonne par rapport à l'agriculture mondiale et l'impact sur la biodiversité »*

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....21

*Question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les essences non indigènes dans les forêts wallonnes » ;*

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le suivi du projet « Forêt résiliente » »*

Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Cassart-Mailleux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....23

*Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le courrier de l'ASBL Forêt & Naturalité relatif aux scolytes » ;*

*Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les Assises de la forêt et le programme forestier régional »*

Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....25

*Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la gestion et l'éradication des espèces exotiques envahissantes en Wallonie »*

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....27

*Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'adoption de mesures environnementales compensatoires à charge d'entreprises »*

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....28

*Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la gestion de la présence du lynx »*

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....29

*Organisation des travaux (Suite).....30*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....30*

<i>Interpellations et questions orales retirées</i> .....	30
<i>Liste des intervenants</i> .....	31
<i>Abréviations courantes</i> .....	32

Présidence de M. Janssen, Vice-président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 36 minutes.

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À SOUTENIR LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS SES DÉMARCHES POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉCOCIDE AU NIVEAU INTERNATIONAL, DÉPOSÉE PAR MM. CLERSY, LEPINE, TZANETATOS, MMES KELLETER, PÉCRIAUX ET M. JANSSEN (DOC. 588 (2020-2021) N° 1)

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à soutenir les efforts du Gouvernement fédéral dans ses démarches pour la reconnaissance de l'écocide au niveau international, déposée par MM. Clersy, Lepine, Tzanetatos, Mmes Kelleter, Pécriaux et M. Janssen (Doc. 588 (2020-2021) N° 1).

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur.

Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

**M. Tzanetatos (MR).** – Je propose M. Maroy comme rapporteur.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, M. Maroy est désigné en qualité de rapporteur.

*Exposé de M. Clersy, coauteur de la proposition de résolution*

**M. le Président.** – La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy (Ecolo).** – Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des cosignataires de la proposition de résolution pour leurs apports : MM. Lepine et Tzanetatos, Mmes Kelleter, Pécriaux et vous-même M. Janssen.

On le sait, les exemples d'atteinte grave aux environnements, aux écosystèmes se multiplient de par le monde : des explosions de plateformes pétrolières aux effondrements de barrages miniers en passant par l'augmentation des déforestations illégales. C'est dans ce contexte que le concept d'écocide s'est invité il y a quelques années dans le débat politique et citoyen. Il reçoit, et on peut naturellement s'en réjouir, une attention croissante de part et d'autre du globe.

C'est assez logique puisque, derrière ces problématiques environnementales, se cachent aussi les conséquences souvent terribles de tels événements sur les conditions de vie des populations autochtones.

Un peu d'étymologie si vous voulez bien. Rassurez-vous, je serai assez court. La notion d'écocide a pour racine les termes :

- « eco », du grec *οἶκος*, qui signifie « maison » ;
- « cide », du latin *caedere*, qui signifie « tuer ».

Littéralement sont donc visées ici toutes les actions qui aboutissent à la destruction massive de l'environnement et de la nature au sens large.

À l'apparition de cette notion d'écocide, elle n'est pas neuve. Elle remonte en réalité à la guerre du Vietnam et plus particulièrement à l'utilisation massive d'herbicide par les Américains durant ce conflit. Durant cette guerre, les bombardiers américains ont déversé sur le Vietnam, on le sait, des dizaines de millions de litres du célèbre agent orange. Le nom était tiré de la couleur orange des barriques contenant ce liquide mortel. Cet herbicide extrêmement puissant contenant notamment de la dioxine aura pour conséquence de détruire des millions d'hectares de forêt et d'affecter l'ensemble de l'écosystème exposé, sans compter ses effets sanitaires directs, naturellement.

Tout cela peut sembler très éloigné de nous, mais en janvier 2021, devant le tribunal d'Évry, un procès en lien

avec ce dossier a débuté. Il implique 14 entreprises parmi lesquelles les principaux chimistes mondiaux à l'origine de sa fabrication ; une preuve supplémentaire que la prise de conscience est grandissante par rapport à de tels actes, cela me semble extrêmement heureux.

Très vite, à l'époque, l'ampleur et la gravité de la situation écologique vont pousser une série d'acteurs politiques et scientifiques à faire entendre leur voix. C'est notamment le cas d'Arthur Galston et de Richard Falk, qui emploieront le terme « écocide » pour dénoncer la destruction d'environnements naturels entiers ainsi que les conséquences désastreuses pour la santé et les conditions de vie des populations vietnamiennes touchées par l'agent orange.

Depuis les années 80, une réflexion a été lancée au niveau international pour inclure l'écocide dans le statut de Rome, qui est le texte fondateur de la juridiction de la Cour pénale internationale. Il faut bien noter que ce texte punit d'ores et déjà « les dommages étendus durables et graves à l'environnement naturel », considérés comme crimes de guerre s'ils sont manifestement excessifs par rapport à l'avantage militaire global. Malheureusement, rien dans ce texte n'est en revanche prévu pour les atteintes environnementales en temps de paix.

Pour une série de spécialistes, mais aussi d'associations environnementalistes, l'étape suivante serait assez naturellement de pouvoir reconnaître l'écocide comme un crime international autonome pouvant être poursuivi devant la Cour pénale internationale et de le placer ainsi au même niveau que le génocide ou les crimes contre l'humanité.

Il reste trois obstacles à lever :

- le droit pénal international, aujourd'hui, en l'état, ne permet pas de poursuivre des personnes physiques ou morales pour les crimes les plus graves commis contre l'environnement en temps de paix ;
- depuis l'adoption du statut de Rome, aucun individu n'a été poursuivi sur la base de cette disposition, donc raisonnablement on tend à penser qu'il faut adapter le cadre normatif existant aux fins de préserver un écosystème terrestre habitable ;
- comme je l'évoquais tout à l'heure, seul l'article 8, § 2, du statut de Rome de la Cour pénale internationale inclut aujourd'hui dans la notion de crime de guerre la possibilité d'une responsabilité des auteurs de dommages environnementaux. Il faut donc étendre le champ d'action en la matière.

C'est dans ce cadre que, en 2019, le Vanuatu et les îles Maldives ont déposé une demande pour réviser le statut afin d'y intégrer le crime d'écocide en droit pénal international, décrivant les changements climatiques comme la menace la plus grave pour leur nation

insulaire, notamment en raison sans doute du risque de leur disparition à cause de la montée des eaux.

La proposition de résolution que nous déposons aujourd'hui vise d'abord à ce que la Wallonie appuie l'initiative du Gouvernement fédéral qui, lors de la dernière session de l'assemblée des États partis au statut de Rome, a estimé utile d'examiner prochainement la possibilité d'introduire les crimes dits d'écocide dans le système du statut de Rome. Le Gouvernement fédéral s'est ainsi positionné conformément à ce que prévoyait la Déclaration de politique fédérale qui dispose que, je cite : « Le Gouvernement fédéral étudiera et prendra des initiatives diplomatiques visant à limiter le crime d'écocide, c'est-à-dire la destruction délibérée des systèmes écologiques. »

On le sait, il y aura un rendez-vous important en 2021, puisque aura lieu à Pékin la quinzième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, la COP15, qui constituera une échéance importante, puisque devrait y être adopté le nouveau cadre global post-2020 pour la diversité biologique. C'est important que la Belgique puisse contribuer de manière significative au débat et à l'inscription en tant que telle de l'écocide au niveau de la Cour pénale internationale.

Ensuite, si vous le permettez, j'aimerais évoquer un autre aspect de cette proposition qui touche très directement les compétences de la Wallonie. En effet, les Régions jouent un rôle et exercent des compétences centrales sur le volet pénal qui touche à la protection de l'environnement et plus particulièrement au niveau du volet relatif aux infractions environnementales. On a déjà eu l'occasion d'en débattre au sein de cette commission. On le sait, le Gouvernement fédéral a prévu, en ce qui concerne le Code pénal de réfléchir à la question de l'inclusion de l'écocide et du féminicide à l'intérieur de ce code. Il est donc indispensable qu'une concertation ait lieu entre la Wallonie et l'État fédéral sur cette question évidemment transversale.

En tous les cas, la coordination des politiques pénales liées à l'environnement est prioritaire dans ce dossier. C'est pourquoi nous souhaitons formellement que le Gouvernement wallon prenne contact avec le Gouvernement fédéral afin d'organiser une concertation relative aux éléments à prévoir dans le Code pénal en matière d'infraction environnementale et d'assurer, finalement, une approche coordonnée en la matière dans le cadre des compétences fédérales et régionales.

Vous l'aurez compris, la reconnaissance du crime d'écocide en matière d'infraction environnementale représenterait une avancée majeure pour dissuader les actes prédateurs, mais aussi de réparer les dommages les plus graves causés à la planète et aux victimes de ces actes.

La reconnaissance du crime d'écocide peut également servir d'appui à la lutte contre le réchauffement climatique en ce qu'il permettrait de dénoncer les pratiques les plus néfastes et de collecter des preuves objectives pour condamner les coupables. Les faits dissuasifs pourraient s'avérer redoutables. Les dirigeants politiques ou éventuellement les responsables d'entreprises voulant éviter d'être associées à une telle responsabilité pénale.

Il est pour nous – vous l'aurez compris – central que la Wallonie se positionne de manière proactive dans ce débat au niveau international en appuyant les démarches du Gouvernement fédéral, mais aussi au niveau de notre pays, au niveau du droit pénal en matière d'infractions environnementales comme je l'ai évoqué toute à l'heure.

*Exposé de M. Lepine, coauteur de la proposition de résolution*

**M. le Président.** – La parole est à M. Lepine.

**M. Lepine (PS).** – Monsieur le Président, tout d'abord, bonjour.

Madame la Ministre, chers collègues, je voudrais vous présenter mes excuses pour mon retard, mais celui-ci était dû à un camion en feu sur l'autoroute à Houdeng et je n'y suis pour rien.

**M. le Président.** – C'est cela l'odeur ?

**M. Lepine (PS).** – Oui, c'est cela l'odeur.

*(Rires)*

Tout d'abord, la notion de crime d'écocide consiste à intégrer dans le droit pénal, national ou international, les dommages graves – comme l'a dit M. Clersy – causés à l'environnement : marée noire, déforestation massive, pollution chimique, et cetera. Le constat est difficile, mais l'environnement est une matière qui préoccupe trop peu, mais les temps doivent changer.

Actuellement, le droit pénal environnemental n'est, selon nous, pas suffisamment dissuasif et les principaux acteurs répressifs – la police, par exemple, la justice – manquent de moyens pour poursuivre les infractions, délits et crimes. On peut appeler cela des crimes environnementaux.

Avec l'introduction de cette notion dans le droit pénal, tout acte ou omission qui causeraient une catastrophe seraient bien évidemment sanctionnés. La Belgique est un précurseur en cette matière. En effet, en décembre 2020, elle a été le premier pays européen à demander que la compétence de la Cour pénale internationale de La Haye soit étendue aux crimes d'écocide. D'ailleurs, à l'occasion de la 142e assemblée de l'Union parlementaire qui se déroulait fin mai, la

délégation belge a apporté un amendement pour faire reconnaître le crime d'écocide à la résolution concernant les stratégies à mettre en place au sein des parlements pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces des catastrophes climatiques.

Mon groupe politique ne peut qu'applaudir et soutenir cette avancée nécessaire vers une reconnaissance du crime d'écocide dans les droits nationaux aux quatre coins du monde. De plus, la volonté du Gouvernement belge est d'ores et déjà d'étudier l'introduction du crime d'écocide dans le droit pénal belge. Le ministre de la Justice lui-même a promis de prendre conseil auprès d'experts pour ce faire.

Enfin, comme nous le soulignons dans notre résolution, les Régions jouent un rôle central et exercent des compétences centrales sur le volet pénal qui touche à la protection de l'environnement et plus particulièrement au volet relatif aux infractions environnementales. Nous sollicitons dès lors la mise en place d'une concertation entre la Wallonie et le Fédéral sur cette question transversale.

Je vous remercie de votre attention.

*Exposé de M. Tzanetatos, coauteur de la proposition de résolution*

**M. le Président.** – La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** – Merci, Monsieur le Président. Il est évidemment important pour mon groupe de souligner l'importance que revêt la préservation de notre environnement. On le fait à travers cette résolution. Surtout, la préservation de l'environnement lorsque des conséquences graves découlent d'actes ou d'omissions tels que les exemples ont pu être cités par mes deux collègues, et je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit.

Le texte et le sujet aussi important soient-ils, relèvent essentiellement du symbole, un symbole important, puisque les matières relèvent beaucoup plus du Fédéral, voire de l'international, puisque le texte nous propose évidemment de participer à une réflexion déjà mise en place au niveau fédéral, mais également de toucher éventuellement au Statut de Rome.

Ce qui était important pour nous, je pense que c'était essentiel de le souligner, c'était de trouver un équilibre entre les droits des peuples à disposer et à exploiter leurs ressources, et le droit à un environnement sain. On sait que les droits humains sont évidemment complémentaires et intimement liés les uns aux autres. Donc, il y a vraiment lieu de pouvoir sensibiliser. Une réflexion est en cours au niveau fédéral ; nous allons nous y joindre. Une réflexion est proposée au niveau international, je pense qu'il est important de s'y atteler également pour pouvoir sensibiliser un peu plus. Il est



vrai que l'environnement a à beaucoup d'égards souffert de par le laxisme de certains, l'inconscience d'autres. Il est important que l'on puisse légiférer en la matière, mais en tout cas, la réflexion mérite d'avoir lieu.

Le second aspect, comme l'a dit M. Clersy, vise à ce que le Gouvernement, qui a prévu de réfléchir à l'opportunité d'introduire le crime d'écocide en droit pénal belge, vise à ce que la Wallonie y participe. La Flandre a déjà marqué son intention de participer à la réflexion. Il était évident que la Wallonie n'allait pas rester au balcon. Nous sommes assez confiants de pouvoir nous y joindre. On sait qu'à travers la première demande qui est formulée, les choses pourraient éventuellement encore évoluer. La discussion est importante. Elle vise surtout à amener des instances bien plus hautes que l'échelon régional à agir, à réfléchir. Sous réserve de quelques petites modifications qui pourraient intervenir, je pense qu'il est quand même important que la Wallonie puisse d'ores et déjà à travers ce texte indiquer qu'elle souhaite également elle aussi réfléchir au sujet d'importance primordiale.

Je vous remercie.

### *Discussion générale*

**M. le Président.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Matagne.

**M. Matagne** (cdH). – Nous rejoignons bien entendu les auteurs de la proposition de résolution évidemment sur l'importance de renforcer la protection de l'environnement au niveau juridique le plus élevé.

Nous le savons, les crimes les plus graves envers la nature sont commis le plus souvent dans des régions du monde ne disposant pas d'une justice et d'un appareil d'État efficient. Il est donc nécessaire de doter la Justice internationale des compétences nécessaires pour lutter contre les crimes d'écocide.

À travers cette résolution, la majorité s'inscrit dans la résolution 2020/2134 du Parlement européen du 19 mai 2021 qui encourage l'Union et ses États membres à faire reconnaître l'écocide comme crime international en vertu du Statut de Rome, et que le cdH a soutenu.

En matière de protection de la nature, la Wallonie a mis en œuvre depuis de nombreuses années une législation ambitieuse afin de protéger notre environnement. La mise en œuvre de cette législation sera d'ailleurs l'objet de ma première question à l'attention de Madame la Ministre. Fin de l'année 2020, Madame la Ministre, le Parlement de Wallonie a voté le report du décret relatif à la délinquance environnementale. Durant les débats, Mme la Ministre avait indiqué qu'il y avait un total de 67 articles à corriger. Plusieurs demandes ont été faites auprès de

Mme la Ministre pour obtenir cette liste d'articles, et j'aimerais savoir en l'absence de ces informations si Mme la Ministre peut faire le point quant à la révision du décret qu'elle envisage.

Où en est-elle dans le processus de correction du décret suite à la présentation au Gouvernement wallon le 11 mars 2021 ? Aussi, vous aviez évoqué une présentation au Parlement, je voudrais savoir si celle-ci est déjà programmée.

Par ailleurs, mes observations quant à la proposition de résolution que nous allons soutenir, la première demande porte sur la mise en œuvre d'un dialogue entre le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral sur la question de l'introduction de l'écocide dans le statut de Rome de la Cour pénale internationale. J'aimerais savoir, Madame la Ministre, si ce point a été évoqué lors des Comités de concertation depuis l'installation du Gouvernement fédéral à l'automne dernier. Avez-vous pu en discuter avec les autorités fédérales ?

Ma seconde remarque porte sur la mise en œuvre d'une concertation relative aux éléments à prévoir dans le Code pénal en matière d'infraction environnementale et d'assurer une approche coordonnée en la matière dans le cadre des compétences fédérales et régionales.

Je comprends parfaitement la volonté de coordonner cette politique pénale, mais il manque, à mon sens, un autre volet, celui de la prévention et de la sensibilisation de nos citoyens. Or, ici, on n'a que l'aspect pénal qui est considéré. Il nous semble que l'on peut uniquement agir sur les sanctions. Il faut également agir sur la prévention. Comme vous le savez, je pense que l'on est tous d'accord ici autour de la table, pour dire que l'éducation de nos jeunes est fondamentale pour la suite de leur existence. On pense vraiment que la prévention et l'éducation doivent être considérées dans cette résolution.

Dès lors, nous allons vous soumettre à la commission un amendement afin d'ajouter une demande supplémentaire à votre résolution. J'espère que la majorité y portera toute l'attention nécessaire.

Je me permets de rapidement faire la lecture et ensuite je confierai le texte au secrétariat afin que vous puissiez en prendre connaissance. Il est ajouté au troisièmement formulé comme suit : « De prendre contact avec le Gouvernement fédéral afin d'organiser une concertation relative à la sensibilisation des citoyens et des entreprises sur la préservation de la nature et les infractions environnementales, tant au niveau belge qu'international, ainsi qu'assurer une approche coordonnée en la matière dans le cadre des compétences fédérales et régionales ».

Nous justifions, en parallèle au renforcement de la politique de répression des infractions environnementales, que l'on vienne renforcer la sensibilisation des citoyens et des entreprises, tant au

niveau belge qu'au niveau international. Nos entreprises et nos citoyens doivent être sensibilisés à la problématique des infractions environnementales, commises tant sur les territoires belges que dans d'autres pays.

Je vous remercie, chers collègues, pour votre attention. Je remercie d'ores et déjà Mme la Ministre pour les précisions qu'elle pourra m'apporter.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont** (PTB). – Veuillez m'excuser pour mon retard. Malheureusement, la route fut très compliquée. J'ai pris plus de deux heures pour venir ce matin.

D'abord, avec le PTB, nous voulions revenir sur plusieurs obstacles soulignés par la société civile concernant l'efficacité du terme écocide pour lutter contre les grands pollueurs.

Comme le rappelle d'ailleurs le CNCD, l'écocide pourrait être utilisé uniquement à la Cour pénale internationale. La cour ne peut être saisie qu'en dernier recours. Par ailleurs, la CPI n'a pas le pouvoir de faire exécuter directement cette décision et doit pour cela compter sur la bonne volonté des autorités nationales. Or, quand on voit que certaines autorités nationales, comme la Belgique par exemple, sont elles-mêmes poursuivies pour manque d'action climatique, il y a de quoi avoir des doutes sur la bonne volonté de certaines autorités.

Cela dit, le CNCD rappelle aussi que les entreprises qui sont parfois dans les faits bien plus puissantes que l'État concerné rendent généralement les poursuites difficiles. La reconnaissance d'un crime international d'écocide par le CPI pourrait donc être un outil supplémentaire important pour les contraindre à assumer leurs responsabilités et réparer les dommages causés par leurs pratiques néfastes.

Il ne faut toutefois pas tomber dans le piège du symbolisme. Il est important que cet écocide soit un outil efficace au niveau législatif.

Avec le PTB, nous soutenons ce principe d'introduire la notion d'écocide, mais nous restons toujours inquiets.

Il s'agit d'une bonne chose que des entreprises, comme Shell, soient condamnées au niveau judiciaire et doivent réduire leurs émissions polluantes. Nous voyons aussi d'un très bon œil qu'une industrie pétrolière américaine comme Chevron Texaco, qui a dévasté pendant 30 ans des territoires indigènes en Équateur. Cet industriel a empoisonné plus de 30 000 personnes qui vivent maintenant dans des zones à haut taux de cancer.

C'est donc une bonne chose que ces entreprises soient condamnées au niveau judiciaire, mais la

responsabilité climatique n'est pas que judiciaire pour le PTB, elle est avant tout politique.

Quand le politique se décharge de sa responsabilité en faisant appel à la responsabilité judiciaire pour juger des entreprises, c'est un choix politique. C'est un choix politique de plaider pour que la notion d'écocide existe, mais que la notion de norme contraignante pour les émissions polluantes n'existe pas.

De plus, c'est très souvent après les faits qu'une action en justice peut être intentée. Il faut réunir des preuves, cela prend un temps fou.

Si le politique avait fait le choix politique de mettre en place des normes ainsi que des mesures de contrôle contre cet industriel américain par exemple, qui a pollué des territoires en Amazonie, jamais l'industrie n'aurait pu continuer à empoisonner l'environnement et la population locale.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas être contre cette notion d'écocide. Nous voterons pour cette proposition de résolution, mais il ne faudra pas non plus se détourner du véritable enjeu climatique.

Ces procédures peuvent prendre des années alors que nous n'avons plus le temps. L'urgence climatique est là. Nous posons également des actes politiques contre les grands pollueurs.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour cette proposition de résolution qui a le mérite de mettre en lumière ce qui constitue jusqu'à aujourd'hui un vide juridique béant pour tout ce qui concerne les graves crimes environnementaux.

L'écocide, et vous l'avez évoqué dans vos différentes interventions, c'est bien le fait de détruire massivement la faune ou la flore, de contaminer l'atmosphère ou les eaux et, plus largement, de commettre tout acte susceptible de causer une catastrophe écologique.

Depuis quelques années, des atteintes à l'environnement à dimension transnationale n'ont fait qu'augmenter. En 1986, l'explosion du réacteur nucléaire de Tchernobyl entraînant d'importants rejets radioactifs dans l'atmosphère, dans un panache couvrant une bonne partie de l'Europe.

Certains experts évoquent plusieurs centaines de milliers de morts humaines causées directement ou indirectement par cette catastrophe sans compter les dégâts sur la faune et la flore.

Aujourd'hui encore, plus de 30 ans après cette catastrophe, la zone reste contaminée.

En 1999, le naufrage de l'Erika, un pétrolier battant pavillon maltais, qui a déversé plus de 30 000 tonnes de fuel lourd sur les plages bretonnes.

En 2010, l'explosion de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique causant une marée noire de près de 800 000 litres de pétrole.

Enfin, en 2011, la catastrophe nucléaire de Fukushima avec l'explosion des réacteurs suite aux dommages causés par un tsunami.

Lors de ces catastrophes, qui ne sont malheureusement pas les seules, c'est notre planète et toutes les formes de vie qu'elle contient qui sont mises en danger.

Aujourd'hui, il n'est plus acceptable que des activités commerciales causent de graves dommages environnementaux en toute impunité.

Le crime d'écocide est aujourd'hui toujours absent en droit pénal international et n'existe pas encore dans le droit belge. Pourtant, dans le cas où règne aujourd'hui l'impunité absolue, des individus responsables de graves atteintes à la sûreté de la planète, l'introduction du crime d'écocide dans le Code pénal belge représenterait une avancée majeure et contribuerait à dissuader les actes prédateurs, mais aussi à réparer les dommages les plus graves causés à la planète et à l'ensemble des victimes.

En tant que ministre de l'Environnement, je suis favorable à cette résolution qui nous permettra d'améliorer la préservation de notre planète, sa faune et sa flore.

J'en viens maintenant aux questions qui m'ont été directement adressées, en particulier par M. Matagne.

En ce qui concerne le décret Délinquance, nous avons adopté en première lecture le document au sein du Gouvernement et nous sommes en train d'analyser les différents avis rendus. Nous espérons passer en deuxième lecture, avant la trêve estivale, au sein du Gouvernement wallon.

Concernant les contacts avec le Fédéral, ils seront pris, dans la suite directe de cette résolution qui enjoint le Gouvernement en ce sens.

**M. le Président.** – La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy** (Ecolo). – Je remercie la majorité des collègues pour leurs messages positifs. Je souligne, Madame la Ministre, et je m'en réjouis, votre volontarisme sur la question.

Encore une fois, si l'enjeu peut sembler a priori éloigné de nos préoccupations quotidiennes, je pense néanmoins qu'il y a lieu d'avancer pour plusieurs raisons, et vous l'avez souligné.

Plusieurs épisodes dramatiques de notre histoire nous l'ont enseigné, la pollution n'a malheureusement pas de frontières. Aujourd'hui, il y a une forme de consensus qui commence à émerger aux niveaux européen et international sur cette question.

Il y a aussi la volonté affirmée de la Belgique de participer à cette réflexion mise en place au niveau international, mais aussi au niveau national pour la Wallonie puisque le Gouvernement fédéral souhaite inscrire dans le Code pénal la notion d'écocide au même titre que la notion de féminicide.

Je conclurai en disant que je suis assez surpris de la position du PTB parce que je pense que des crimes environnementaux méritent la mise en place – c'est une évidence – de normes contraignantes – concédons que les choses avancent positivement au niveau international même si c'est encore nettement insuffisant par rapport à l'ampleur des dégâts causés à l'environnement –, mais il faut aussi pouvoir sanctionner celles et ceux qui ne respectent pas ces normes.

Je crois donc qu'il ne s'agit pas d'un combat ou de l'autre, mais bien des deux combats ensemble et je regrette votre manque d'ambition à ce niveau.

**M. Lepine** (PS). – Je souhaite simplement remercier Mme la Ministre pour son soutien à cette proposition de résolution et sa volonté de soutenir également le Gouvernement fédéral afin d'examiner l'inclusion de l'écocide dans le droit pénal belge, c'est bien là l'essentiel.

**M. le Président.** – La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). – Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – La parole est à M. Matagne.

**M. Matagne** (cdH). – Je souhaite simplement remercier la ministre pour les précisions qu'elle nous a apportées et remercier l'ensemble des auteurs de la proposition pour l'attention qu'ils porteront à notre amendement. Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont** (PTB). – Merci pour les réponses. Monsieur Clersy, c'est bien ce que l'on soulignait, nous souhaitons les deux points et c'est ce que dit mon texte. Je ne vais pas faire plus de polémiques là-dessus.

**M. le Président.** – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Un amendement (Doc. 588 (2020-2021) N° 2) a été déposé.

La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** – Monsieur le Président, je propose à M. Matagne, qui est le dépositaire de l'amendement, que l'on reporte l'analyse de son amendement à la plénière. Donc, nous ne tranchons pas aujourd'hui pour ou contre, de sorte que l'on puisse l'analyser à tête reposée. Je ne demande pas une grande révolution, mais cela évitera de prendre des décisions hâtives. Je préfère dire un « oui, peut-être » qu'un « non » définitif.

**M. le Président.** – Parfait. M. Matagne est d'accord.

L'amendement (Doc. 588 (2020-2021) N° 2) déposé par M. Matagne a été retiré.

Cet amendement sera redéposé en séance plénière.

#### *Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à soutenir les efforts du Gouvernement fédéral dans ses démarches pour la reconnaissance de l'écocide au niveau international, Doc. 588 (2020-2021) N° 1.

À l'unanimité des membres, la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal recommande l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

*(M. Lepine, Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – Je remercie M. Janssen de m'avoir suppléé.

### **PÉTITION SUR LA 5G : DEMANDE D'AUDITION DE M. PAUL HÉROUX, EXPERT INDÉPENDANT, EN SÉANCE PUBLIQUE DU PARLEMENT DE WALLONIE**

**M. le Président.** – M. Tzanetatos a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Je vois qu'il n'est pas là.

La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – M. Tzanetatos a dû rejoindre la commission de Mme la Ministre Morreale.

#### *Désignation d'un corapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un corapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – Je propose M. Janssen comme corapporteur.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, M. Janssen est désigné en qualité de rapporteur.

#### *Échange de vues*

**M. le Président.** – Pour mémoire, le 25 mai 2021, la commission a procédé à l'audition de M. Leboutte, primo-signataire de la pétition. Il nous revient maintenant de poursuivre l'examen de la pétition et d'adopter surtout les conclusions.

La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy (Ecolo).** – Dans cette commission, à travers de nombreux débats, on a eu l'occasion de faire le point sur ce dossier 5G. À plusieurs reprises, on a entendu la volonté de Mme la Ministre de s'inscrire pleinement dans la Déclaration de politique régionale qui prévoit que l'implémentation de la 5G doit s'opérer après évaluation sur le plan environnemental, de la santé publique, l'efficacité économique, la sécurité des données, du respect de la vie privée. On a eu l'occasion d'entendre une série d'experts afin de faire le point sur l'ensemble des enjeux liés au déploiement de la 5G.

Personnellement, j'avais été assez rassuré sur le fait qu'il était prévu que des évaluations régulières, un monitoring puissent être mis en place au niveau des questions de santé publique que M. Leboutte a abordées lors de son audition devant notre commission. C'est un point essentiel, la santé de nos concitoyens est un point central. On est d'autant plus rassuré sur ce point qu'une étude spécifique sera lancée par le Gouvernement sur le volet de l'électrohypersensibilité.

Le principe de précaution doit prévaloir. M. Leboutte mettait en avant les dangers potentiels liés aux ondes millimétriques et à la 26 gigahertz. C'est vrai que l'on a encore un manque de recul par rapport à cette technologie. Peu d'études ont été menées. L'idée que le Gouvernement puisse soutenir des initiatives de recherche qui approfondiront la connaissance sur une matière méconnue me semble rassurante et semble répondre, en tout cas pour partie, aux propos de M. Leboutte et aux points qu'il soulevait lors de son audition.

**M. le Président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy (MR).** – Je remercie une nouvelle fois M. Leboutte qui est venu s'exprimer il y a deux semaines maintenant. Même si personnellement, j'étais loin d'être d'accord avec tout ce qu'il a avancé. Je pense que la richesse vient du débat, de la confrontation des points de vue. On peut ne pas être d'accord, tout en étant ravi d'entendre d'autres points de vue. Cela fait toujours avancer la réflexion.

Pour mon groupe, la 5G est une nécessité pour le développement de la Wallonie. Mais l'implantation de la 5G ne doit pas se faire n'importe comment. Cela nécessite des balises très claires et un *monitoring* permanent. Le travail ne s'arrêtera pas le jour où la 5G commencera à être implémentée. C'est un travail qui devra être permanent, de manière à suivre de manière scientifique, avec un pluralisme d'opinions d'universités, de chercheurs, les effets au niveau environnemental et de la santé.

Je dis à nouveau que pour nous, à ce stade, il n'y a pas lieu de poursuivre des auditions. Je ne pense pas qu'il en avait été question.

Je remercie les signataires de cette pétition, qu'ils ne croient pas que l'on a bouché nos oreilles. Que du contraire, cela fait avancer la réflexion notamment sur la nécessité de construire des balises fortes dans ce dossier.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – Je remercie M. Leboutte d'être venu nous présenter ses arguments, j'ai presque envie de dire avec humour. Mais M. Desquesnes n'est pas là, je suppose que la retransmission est OK. Comme M. Maroy l'a fait, je remercie M. Leboutte pour être venu au Parlement.

Je ne vous étonnerai pas en vous disant que mon groupe s'inscrit dans une démarche de précaution, comme celle qui est initiée par la DPR qui prévoit que l'implémentation de la 5G se fasse après une évaluation sur le plan environnemental, sur le plan de la santé publique, de l'efficacité économique, de la sécurité des données, du respect de la vie privée.

Le groupe d'experts qui a été mandaté par le Gouvernement wallon afin de faire le point sur les enjeux liés au déploiement de la 5G nous a apporté des éléments à charge et à décharge, avec la possibilité de nous informer et d'alimenter nos réflexions. Dans ce cadre, un rapport argumenté des experts nous a été fourni. Mme la Ministre nous a apporté les réponses et son expertise argumentée et valorisée lors de nombreux débats et échanges.

De plus, comme l'a rappelé M. Clersy, une série d'études spécifiques est en cours sur le volet de l'hypersensibilité. Nous attendons la suite et les résultats à venir. C'est la position du groupe socialiste.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont (PTB).** – Le premier élément est de rappeler que c'est une demande citoyenne. C'est une pétition qui a été introduite sur le site du Parlement et signée par plus de 3 500 personnes. C'est une première, si je ne dis pas d'erreur. C'est une bonne chose que cela existe. Rappelons cet élément démocratique de participation des citoyens. Mais ce n'est pas juste écouter les gens, c'est aussi la réponse que l'on donne derrière qui a de l'importance.

On a quand même 3 500 personnes qui ont soutenu cette demande d'auditionner M. Paul Héroux pour challenger les conclusions des experts mandatés par le Parlement, je pense que l'on ne peut pas balayer d'un revers de la main cette demande-là, c'est la première chose.

Rappeler quand même que M. Héroux est un scientifique assez reconnu dans son domaine à l'international pour ses expertises au niveau toxicologique et de l'électromagnétisme. Ce n'est pas un inconnu, il a plusieurs publications. C'est vrai que l'audition, c'est l'audition du collectif « Stop 5G », qui est ouvertement contre la 5G, mais je trouve que les éléments qui ont été amenés, que ce soit sur l'ICNIRP, dont font partie les deux expertes sont un peu interpellants. Je ne pense pas que l'on puisse balayer cela d'un revers de la main, cela demande un peu d'analyse et d'approfondissement du sujet.

Pour finir, on sait que le déploiement de la 5G, on le vit depuis le début de cette législature, crispe les gens, et donc je trouve que respecter la demande de 3 500 citoyens et de challenger le rapport des experts est un processus démocratique dans le but d'avancer sur ce déploiement avec les citoyens. Je pense que c'est vraiment la chose qui doit primer dans ce dossier sur la 5G, c'est notre relation dans la façon dont on fait les choses avec les citoyens. Je pense que refuser cette audition ne serait pas un bon signal démocratique.

**M. le Président.** – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet (cdH).** – Apparemment, de là où vous êtes, vous ne me voyez pas.

Monsieur le Président, je voulais intervenir. Je pense qu'il faut tout d'abord saluer l'investissement incroyable et important qui a été fait par tous ces citoyens par rapport à l'analyse qu'ils ont fournie, et plus particulièrement le travail qui a été mené également par M. Leboutte concernant le déploiement de la 5G. Depuis le début, au niveau du cdH, on insiste sur différents points, dont deux points qui me semblent vraiment importants, qui sont le principe non seulement de précaution, mais aussi le devoir de transparence.

Par rapport à ce principe de précaution, on ne peut pas dire que l'ensemble des conclusions des experts qui

nous ont été données jusqu'à présent, qu'il y a une affirmation sur l'absence de risque en matière de santé. Il n'y a pas de conclusion claire, on voit plutôt une diversité de points de vue. Dès lors, je pense qu'il est vraiment important d'entendre tous les points de vue sur un dossier aussi important qu'il soit pour l'ensemble de nos citoyens et pour ces enjeux, qui sont importants, qui en découlent. Il est vraiment important d'écouter l'ensemble des avis, qu'ils soient dans un sens ou dans l'autre, c'est aussi un devoir pour moi de transparence.

Enfin, on voit qu'à l'échelle de la Belgique, le citoyen s'empare de ce dossier, se pose beaucoup de questions, il suffit de regarder récemment la participation et le travail qui a été mené par la Commission délibérative au sein du Parlement bruxellois qui a débouché sur 43 recommandations, et ces 43 recommandations seront prochainement discutées au sein de la commission de l'Environnement, et donc là j'avais une petite question plus détaillée pour Mme la Ministre. Je voulais savoir si la Wallonie allait s'accorder avec Bruxelles pour apporter des réponses sur les points d'attention qui ont été soulevés par ce panel citoyen bruxellois pour la 5G parce que, que ce soit à Bruxelles ou en Wallonie, beaucoup de points vont être relayés.

**M. le Président.** – Nous avons entendu, il y a 15 jours, M. Leboutte, Primo-signataire.

À ce stade, chacun a pu s'exprimer et chaque groupe politique a pu apporter son avis sur le sujet.

Madame Goffinet, j'entends bien votre question, mais je vous invite à la poser lors d'une prochaine commission ou à la déposer en question écrite si vous le souhaitez.

Après ces divers échanges de vues, je vous propose de clôturer la pétition et l'audition de M. Leboutte, car c'est bien l'objet du point inscrit à notre ordre du jour.

Nous allons voter.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Maroy (MR).** – Monsieur le Président, je veux bien voter, mais je veux savoir sur quoi nous votons. Il y a un texte et il serait utile que vous le lisiez parce qu'il y a eu des modifications.

**M. le Président.** – Je vais vous lire le texte sur lequel je vous propose de voter dans quelques instants : « Considérant la DPR, qui prévoit que l'implémentation de la 5G doit s'opérer après... »

*(Réactions dans l'assemblée)*

Nous votons sur la pétition.

**Mme Pécriaux (PS).** – Sur la clôture de la pétition.

**M. le Président.** – Il y a quelques considérants.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Nous reviendrons probablement sur le sujet.

**M. Dupont (PTB).** – Monsieur le Président, je ne comprends pas bien et c'était déjà le cas sur la pétition sur la consigne de canettes où j'ai trouvé la réponse un peu faible puisque c'était juste des considérants. Cela va-t-il être la démarche pour toutes les réponses aux pétitions, c'est-à-dire des considérants dans un courrier envoyé aux gens ?

**M. le Président.** – Je ne sais pas ce que vous attendez d'autre.

*(Réaction de M. Dupont)*

Dans une pétition, il y a toujours un texte qui comprend des considérants. Nous votons là-dessus.

**M. Dupont (PTB).** – C'est donc la seule démarche envoyée aux pétitionnaires à chaque fois : « On considère, on clôt la pétition et c'est basta ! ». Je trouve que, démocratiquement, c'est quand même très faible.

**M. le Président.** – C'est votre droit.

*(Réactions dans l'assemblée)*

La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy (Ecolo).** – Déposez une proposition, Monsieur Dupont, parce qu'il est facile de dire...

**M. Dupont (PTB).** – C'est justement cela que je me demande.

**M. Clersy (Ecolo).** – Ce que l'on vous demande, c'est de déposer une proposition parce que vous faites de grandes déclarations...

**M. Dupont (PTB).** – Je ne fais pas une grande déclaration.

**M. Clersy (Ecolo).** – Le président s'apprête à lire une proposition. Vous positionner a priori, sans avoir entendu la proposition du président, montre une certaine tournure d'esprit qui me paraît assez négative par rapport à ce qui va être proposé. Je vous suggère d'attendre la proposition du président et, au lieu de faire de grandes envolées lyriques, de nous faire une contre-proposition, le cas échéant, si cette proposition ne vous satisfait pas.

**M. le Président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy (MR).** – Je suis assez halluciné par ce que je viens d'entendre de la part du collègue PTB, qui semble dire que l'on n'est pas dans une démocratie alors que l'on est dans un parlement avec des députés qui sont élus.

Il y a un processus démocratique. Nous avons entendu l'auteur de la pétition, qui nous a fait part, en long, en large et en travers, de ses demandes. Bon nombre de collègues et moi-même l'avons challengé, nous avons discuté et cela nous a enrichis ; certains peut-être plus que d'autres. Il y a eu un vrai échange et un vrai accueil. Maintenant, il s'agit de dire la suite que nous réservons à la demande de ces pétitionnaires.

Ce n'est pas parce que 3 500 personnes me demandent d'auditionner quelqu'un que je vais forcément être d'accord. J'estime que le rapport des nombreux experts qui étaient nombreux, qui étaient issus de milieux divers, qui ont travaillé sérieusement pendant des mois. Je pense que ces experts ont largement fait le tour de la question, même si le dossier n'est évidemment pas définitivement clôturé, parce que l'on a tous bien compris qu'il fallait assurer un suivi.

Nous sommes dans un processus démocratique. Aujourd'hui, nous allons voter sur une conclusion qui sera transmise, j'imagine, aux auteurs de la pétition.

Je ne peux donc pas vous laisser dire que ce n'est pas démocratique, il n'y a rien de plus démocratique que ce qu'on est en train de faire. Et si vous n'êtes pas d'accord, je le respecte totalement, Monsieur Dupont, mais à ce moment-là, comme le dit M. Clersy, avancez peut-être une contre-proposition et, de toute manière, vous avez votre mot à dire puisque vous allez pouvoir vous exprimer par oui ou par non, après avoir entendu les « considérants » du texte qui closent cet épisode de la pétition, dont je redis tout le bien.

Sur le principe, je pense effectivement que cela permet aux députés d'enrichir leurs points de vue.

**M. le Président.** – Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur Maroy.

Sur base des échanges des différents groupes politiques, je vous propose une conclusion. Permettez-moi de la lire in extenso.

Considérant que la DPR qui prévoit que l'implémentation de la 5G doit s'opérer après évaluation sur le plan environnemental de la santé publique, de l'efficacité économique de la sécurité des données et du respect de la vie privée ;

Considérant le rapport du groupe d'experts mandaté par le Gouvernement wallon afin de faire le point sur les enjeux liés au déploiement de la 5G ;

Considérant les auditions de ces experts dans le cadre de la commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal ;

Considérant les débats qui ont eu lieu dans le cadre de la présentation de ce rapport et de l'audition de M. Leboutte ;

Considérant que dans une seconde phase liée à l'implémentation de la 5G, un groupe d'experts mandatés par le Gouvernement devra procéder à des évaluations régulières et à examiner si les conditions du décret du 3 avril 2009 doivent être adaptées ;

Considérant que la santé des Wallonnes et des Wallons est primordiale ;

Considérant les explications complémentaires fournies par Mme Céline Tellier, ministre de l'Environnement, de la nature, de la forêt, de la ruralité et bien-être animal, quant au dossier ;

Considérant que le respect du principe de précaution garanti par le soutien du Gouvernement aux initiatives de recherche qui vont permettre d'améliorer les connaissances quant à la problématique de l'impact des ondes millimétriques de 26 gigahertz ;

Considérant qu'une étude spécifique sur le volet de l'électrohypersensibilité a été lancée ;

La Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal a décidé de clore l'examen de la pétition.

Je vous propose de voter cette conclusion.

Dans le cadre de la pétition sur la 5G et la demande d'audition de M. Paul Héroux, expert indépendant, en séance publique du Parlement de Wallonie, les conclusions sont adoptées par 6 voix contre 2.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES CONSÉQUENCES DE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE TURBINE GAZ-VAPEUR À PROXIMITÉ DU CENTRE SPORTIF « LA MARLETTE » À SENEFFE »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les conséquences de l'implantation d'une centrale turbine gaz-vapeur à proximité du centre sportif « La Marlette » à Senefte ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** – Madame la Ministre, je suis désolée de revenir vers vous avec la question portant sur la centrale électrique TGV. Je l'avais adressée, sur votre conseil, à d'autres ministres wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'avais notamment rédigé cette question à l'attention de M. le Ministre Crucke dans le cadre des infrastructures sportives et parallèlement j'ai déposé une question également à l'attention de la ministre Glatigny la semaine dernière.

Pour rappel, la société Baliwind a obtenu récemment le permis de bâtir de la centrale électrique TGV sur les communes de Manage et Seneffe. Des recours au Conseil d'État viennent d'être introduits contre ce projet.

Les communes impactées, ainsi que les riverains, se posaient des questions sur l'impact environnemental avec les rejets de CO2 et l'augmentation de la température de l'eau qui sera reversée dans le canal.

Rien n'est d'ailleurs précisé quant aux perturbations, lors du déversement des rejets d'eau chaude nécessaires au refroidissement des turbines, sur la biodiversité du canal et sur l'impact de la santé des pratiquants de sports nautiques.

Or, cette centrale TGV sera construite à proximité du centre sportif de « La Marlette ». Ce centre accueille de nombreux citoyens et principalement des jeunes afin de les former à la pratique des sports nautiques sur le canal. Des stages scolaires se déroulent tout au long de l'année et ce centre est reconnu parmi les meilleurs pour les activités nautiques. Le Centre de « La Marlette » est un exemple d'offres sportives diversifiées, inclusives et accessibles.

Avez-vous eu connaissance de cette problématique par rapport aux inconvénients pour le centre de « La Marlette » ? Quelle est votre position par rapport aux graves inconvénients qui découlent de la présence d'une telle infrastructure à toute proximité des infrastructures sportives de « La Marlette » ?

Si cette centrale s'installe à Manage, quelles vont être les mesures de sécurité et de protection que vous allez prendre, afin de préserver le centre sportif de « La Marlette » ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, l'auteur de l'étude d'incidences sur l'environnement jointe à la demande de permis unique a bien relevé l'impact potentiel du rejet des eaux de la centrale sur la zone de baignade de « La Marlette ». Il ne met en évidence aucun risque

particulier ni aucune potentialité supérieure par rapport à d'autres centrales du même type.

Par ailleurs, l'étude fait référence à une norme française à l'immission de 100 amibes libres par litre ; chiffres à propos desquels le demandeur n'a émis aucune remarque ou observation susceptible d'indiquer qu'il ne serait pas en mesure d'y répondre. L'auteur de l'étude conclut que le rejet de la centrale ne devrait donc pas influencer la qualité de la zone de baignade.

Les conditions du permis en matière de rejet des eaux usées, reprises dans l'avis remis par la Direction des eaux de surface, si elles ne prévoient pas de normes bactériologiques, limitent néanmoins, et assez classiquement, la température des eaux rejetées à 30 degrés.

Ces eaux se mélangent avec celles, plus froides, du canal de sorte que les températures de 30 à 45 degrés mentionnées par l'auteur de l'étude d'incidences sur l'environnement propices aux développements des amibes ne devraient pas être atteintes.

Le permis délivré par le fonctionnaire technique et délégué du 12 octobre 2020 fixe des conditions strictes pour les dispositifs de refroidissement par pulvérisation d'eau notamment en termes de maintenance pour éviter la prolifération des *Legionella species* dans le système et leur émission. Ce plan d'entretien s'accompagne d'une analyse de risque. Une procédure est prévue en cas d'arrêt prolongé des installations de refroidissement. La fréquence des prélèvements et des analyses est régulière.

À ce jour, le Conseil d'État ne nous a encore avertis d'aucun recours introduit contre le permis délivré pour la centrale TGV de Manage. Il convient de préciser que le délai utile pour introduire un tel recours n'est pas encore épuisé dans la mesure où l'affichage de la confirmation du permis de première instance a débuté le 2 avril. Les éventuels requérants disposent d'un délai de 60 jours à dater de la fin de l'affichage pour introduire leur recours, soit jusqu'au 21 juin au plus tard.

Je ne peux donc me prononcer sur la position qu'adoptera la Région wallonne vis-à-vis d'arguments qui ne nous sont pas encore connus.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – Madame la Ministre, concernant les recours, vous m'aviez déjà donné une réponse similaire et c'est vrai qu'ils ont encore le temps, même si mes informations vont dans le sens que des recours sont déposés.

Maintenant, il y a toute une procédure administrative. Vous m'aviez conseillé, lorsque je vous avais déjà interrogé sur le sujet, d'interroger d'autres ministres, ce que j'ai voulu faire en la personne de M. le Ministre Crucke et en la personne de



Mme Glatigny qui relevait qu'à ce sujet, ni elle ni son administration n'avaient été informés ni interpellés sur le sujet.

En tout cas, votre suggestion d'interroger d'autres ministres a créé, en tout cas, une réflexion du côté de Mme Glatigny qui allait s'en inquiéter et retourner vers l'administration de « La Marlette ».

J'ose espérer que toutes les mesures de précaution seront prises, notamment par rapport à l'exploitation de ce site exceptionnel qu'est « La Marlette » si le projet devait être réalisé.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LES PRIORITÉS EN MATIÈRE  
D'ENVIRONNEMENT ET DE BIODIVERSITÉ  
DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE  
LA WALLONIE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les priorités en matière d'environnement et de biodiversité dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy (MR).** – Madame la Ministre, le 21 mai dernier, le Gouvernement wallon a présenté son plan de relance de 10 milliards d'euros au total pour transformer la Wallonie.

L'axe 2 de ce plan de relance qui est intitulé « Assurer la soutenabilité environnementale » représente 2,7 milliards d'euros. C'est une somme très importante, cela marque une réelle volonté d'investir.

Au sein de cet objectif de soutenabilité environnementale, on retrouve quatre sous-objectifs et projets :

- 1,2 milliard pour la rénovation énergétique des bâtiments – il faut dire que notre bâti est une véritable passoire énergétique, dont il était grand temps d'investir ;
- 420 millions pour la stratégie « bas carbone » – c'est la responsabilité de M. le Ministre Henry, je l'ai interrogé hier à ce sujet ;
- 732 millions pour la mobilité ;
- 278 millions pour la biodiversité et l'environnement.

Le plan de relance prévoit une gestion plus optimale de l'eau en Wallonie. De quelle manière cela va-t-il se concrétiser ? Via quelles mesures principales ? Est-il, par exemple, question de lutter contre les fuites d'eau ?

Parce que ne pas gaspiller l'eau, c'est peut-être la première chose qu'il faudrait faire.

En matière de biodiversité, comment votre stratégie « biodiversité 360° » sera-t-elle mise en œuvre dans le cadre du plan de relance ? Quelles mesures concrètes ou en tout cas les principales – parce que j'ai bien conscience que ma question est relativement globale, mais c'est une première approche – seront implémentées grâce aux fonds du plan de relance ?

Puis, un des projets phares – vous savez que nous sommes, je pense, tous les députés de la majorité, pleinement à vos côtés et aux côtés de la ministre en charge du tourisme également, Mme De Bue – à propos de ce projet de création de deux parcs nationaux en Wallonie.

En mars dernier, vous indiquiez vouloir lancer l'appel à projets au cours du printemps. Cet appel à projets a-t-il désormais été lancé ? Pourriez-vous faire le point sur l'avancement de cet ambitieux projet.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, votre question va me permettre de mettre en lumière les aspects environnementaux du plan de relance. Je vous en remercie.

Vous le savez, la préservation des ressources en eau et la lutte contre la sécheresse constituent un axe majeur de ma politique. C'est pourquoi j'ai l'intention de travailler, dans le cadre du Plan de Relance, sur les projets suivants :

- la mise en place de la reméandration de cours d'eau et la création des zones inondables temporaires pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau. Cette méthode de gestion permet en outre la création de zones inondables très intéressantes pour la biodiversité ;
- la mise en œuvre de nouvelles ressources en eau, notamment par des premières concrétisations de la réutilisation des eaux usées épurées ;
- l'amélioration de l'infrastructure agroenvironnementale et la mise en œuvre de structures de stockage d'eau et d'irrigation via l'aménagement foncier pour permettre aussi à nos agriculteurs de disposer d'une ressource eau en suffisance ;
- la création de réseaux d'alimentation décentralisés en eau afin de renforcer localement l'approvisionnement en eau pour différents usages ;
- l'amélioration de la performance des infrastructures publiques d'alimentation en eau potable en vue de réduire les fuites, donc les

pertes d'eau excessives de certains réseaux de distribution.

Voilà les éléments principaux qui sont prévus en matière d'eau. D'autre part, ce Plan de relance, comme vous l'avez indiqué, est également l'occasion de mettre en œuvre certaines actions phares de la stratégie biodiversité 360° qui est en construction. À savoir :

- le renforcement du réseau d'air protégé et sa mise en valeur ;
- la restauration d'habitat dégradé ;
- le renforcement des compétences et de l'information en matière de biodiversité ;
- le lancement d'appels à projets pour la création d'espaces verts en ville. Vous savez que nous en avons déjà lancé un consacré à la création de parcs en milieu urbain ;
- la création également de deux parcs nationaux.

Les modalités de lancement de l'appel à projets « Parcs nationaux » seront tout prochainement en discussion au sein du Gouvernement. Les dernières vérifications juridiques sont en cours.

Je suis bien consciente de l'intérêt témoigné par les acteurs de terrain pour ce projet et de l'impatience qui en découle – que je partage, bien évidemment. Nous devrions aboutir rapidement et je ne manquerai pas de communiquer à ce sujet dès que les dispositions pratiques seront connues.

D'autres projets importants sont également prévus dans le cadre du Plan de relance en matière de forêts, de réhabilitation des anciennes décharges, de réduction de l'impact des polluants sur la santé, d'économie circulaire, de ruralité ou encore d'alimentation durable, pour ne citer que les compétences qui me concernent.

**M. le Président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy (MR).** – Merci à Mme la Ministre d'avoir détaillé un petit peu ce qui va lui donner du travail jusqu'à la fin de la législature parce que, on le sent, on le voit, l'ambition est forte et je m'en réjouis. Il est grand temps de faire en sorte que la Wallonie se réveille et il y a vraiment plein de choses intéressantes dans ce qui vous concerne.

La lutte évidemment contre les fuites d'eau. On a un réseau qui est, à certains endroits, extrêmement vétuste, et c'est de l'eau qui est gaspillée. C'est un peu idiot, évidemment. Poursuivre l'assainissement des eaux.

J'ai trouvé très intéressant aussi, je n'en ai pas parlé dans ma question, mais vous en avez parlé dans votre réponse, la réhabilitation d'anciennes décharges. Il y en a une, notamment, dans la province dans laquelle nous sommes domiciliés tous les deux, qui est un vieux dossier. Si l'on pouvait arriver à faire avancer ce dossier, ce ne serait pas mal.

Souligner aussi, par exemple, la création de zones inondables temporaires. J'ai moi-même été victime d'inondation ce week-end, il y a eu un orage assez violent juste à côté de ma commune et le tout petit ruisseau, tout tranquille, le « petit pipi de chat » qui est au coin de la rue est devenu un énorme torrent. Heureusement, pas de dégâts à l'intérieur des maisons, ni de la mienne, ni de celle des voisins.

Mais il y a depuis longtemps un projet de création d'une zone naturelle d'inondation temporaire lorsque le débit augmente. Faute de crédits, cela n'avance que fort peu. Je pense qu'effectivement, il y a là toute une série de dossiers à faire progresser. Il en va de la qualité de vie des Wallonnes et des Wallons parce que dans ma commune Orp-Jauche quand vous dites Orp-Jauche aux gens, généralement, tout de suite, ils disent « inondations ». On en a régulièrement, on ne les compte plus.

Ce sont tous des dossiers sur lesquels on pourra revenir évidemment au fur et à mesure de la législature. En tout cas, Madame la Ministre, on est à vos côtés pour mener tous ces combats.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « L'ACCORD SUR LA MISE AUX  
ENCHÈRES DES LICENCES 5G ET SES  
CONSÉQUENCES SUR LE DÉPLOIEMENT DE  
LA 5G EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LE RÉCENT ENGAGEMENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON EN FAVEUR DE LA  
5G »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Pécriaux, sur « l'accord sur la mise aux enchères des licences 5G et ses conséquences sur le déploiement de la 5G en Wallonie » ;
- Mme Goffinet, sur « le récent engagement du Gouvernement wallon en faveur de la 5G ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** – Madame la Ministre, le 26 mai dernier, le Comité de concertation a approuvé un projet de loi de la ministre fédérale des Télécoms, Petra De Sutter, concernant la mise aux enchères des licences 5G.

Selon elle, c'est un dossier important, car le déploiement de la 5G aura un effet direct sur le Plan de relance après la crise du coronavirus. De plus, le 9 mars dernier, la Commission européenne dévoilait sa vision pour la transformation numérique de l'Europe d'ici à 2030, le déploiement de la 5G sur tout le territoire européen étant l'un des objectifs visés.

En ce qui concerne plus particulièrement la Wallonie, suite aux auditions du groupe d'experts, consécutives aux ambitions de déploiement de la 5G sur le territoire wallon, vous avez plaidé au sein du Gouvernement pour une approche intégrée de l'ensemble des 30 recommandations dictées par ces experts. Il faudra encadrer un déploiement de la 5G par un ensemble de balises et de mesures d'accompagnement, afin de rester attentif au respect du principe de précaution quant à la protection de la santé et de l'environnement.

Une étude est en cours sur l'électrosensibilité et les recherches sur l'impact des ondes millimétriques vont être soutenues par le Gouvernement. On en a encore parlé précédemment. Toutefois, après cette longue période de crise, la relance est attendue dans tous les secteurs.

Allez-vous rapidement implémenter les recommandations dictées par le groupe d'experts ?

Aussi, à ce stade, envisagez-vous de modifier le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, et ce pour pouvoir implémenter la 5G en fonction de l'objectif 2030, fixé par la Commission européenne ?

Enfin, quelles vont être les premières actions et autres mesures d'accompagnement que vous allez décider de mener, afin que la 5G se déploie rapidement, en respect du principe de précaution, et afin que la Wallonie post-covid bénéficie des retombées positives de ce déploiement ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (cdH). – Madame la Ministre, pour la Wallonie, le ministre Borsus s'est engagé à doter notre territoire d'une connectivité à la fois au niveau de la fibre optique, mais également au niveau de la 5G. À la mi-mai, il déclarait que « le chemin vers la 5G était irréversible » et qu'il n'était pas question « de rester à la traîne », et que ce Gouvernement allait se « mettre à la tâche ».

Voici la liste de mes questions.

Tout d'abord, je voulais que vous me confirmiez que ces propos et ces engagements, en ce qui concerne le déploiement de la 5G en Wallonie, ont bien été tenus au

nom de l'ensemble des membres du Gouvernement wallon.

Concrètement, puisque le Gouvernement allait se mettre à la tâche, je voulais savoir comment vous, avec vos compétences, vous vous mettiez à la tâche pour atteindre l'objectif de doter la Wallonie de la connectivité 5G.

Quels sont les objectifs chiffrés, ainsi que les échéances fixées dans ce dossier ?

La liste des PoC est-elle arrêtée ? Pouvez-vous me faire part de cette liste complète des expériences pilotes en terrain réel, en cours ou bien à venir en Wallonie ?

Quant aux normes d'émission fixées par le décret du décret 3 avril 2009, où en est exactement le travail du GT – groupe d'experts – en votre cabinet, puisque vous me disiez qu'il devait examiner si les conditions du décret devaient être adaptées ? Ce groupe de travail est-il parallèle à la deuxième mission qui a été confiée au groupe d'experts dont on a parlé un peu plus tôt dans cette commission ? À quelle conclusion est-il arrivé ?

Le ministre Borsus expliquait, il y a deux semaines, que ce groupe de travail travaillait à un processus de révision du décret. Le cas échéant, quand cette révision sera-t-elle sur les bancs du Parlement wallon ?

Enfin, j'ai été un peu surprise par un article de presse qui est paru le 1er juin. L'IBPT disait « croire savoir » que la 5G n'était pas encore en Province de Luxembourg. Les opérateurs ne sont pas tenus de déclarer à l'IBPT la mise en service de leurs stations. L'IBPT – comme les autorités locales et les citoyens – ne sait donc pas si la 5G est déployée et où.

Or, il me semblait qu'il n'y avait que deux sites de 5G light pour le moment en Wallonie, à savoir dans le Hainaut. J'ai été assez surprise de ces propos tenus par l'IBPT, puisque vous aviez, à plusieurs reprises, déclaré que l'ISSeP allait poursuivre les expérimentations et les tests techniques pour assurer une mesure et un suivi de cette nouvelle technologie.

Comment cela pourrait-il être possible alors que l'IBPT ne sait pas lui-même si la 5G est déployée et dans quelles zones, le cas échéant. Je voulais avoir un peu de transparence par rapport à ces informations. In fine, qui sait quoi ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames les Députées, concernant les travaux de révision du décret du 3 avril 2009, la DPR prévoit qu'un groupe d'experts, comprenant des experts de l'environnement, de la santé, de l'économie

régionale, de la sécurité des données et du respect de la vie privée, procédera à des évaluations régulières et examinera si les conditions de ce décret doivent être adaptées à terme.

Dans le cadre du Plan de reprise et de résilience européen, il a été convenu que cet examen serait réalisé pour le mois d'octobre de cette année. Les travaux d'adoption d'un éventuel décret modificatif ne sont donc pas encore à l'ordre du jour.

Ensuite, si l'IBPT est bien le régulateur fédéral compétent pour le marché des communications électroniques, il n'exerce aucune prérogative ni mission dans le cadre de la procédure d'autorisation d'implantation d'antennes GSM ou dans le contrôle des émissions par ces antennes en Région wallonne.

En Wallonie, les sites POC sont, comme toute antenne émettrice stationnaire, et sauf dérogation ou autorisation particulière du Gouvernement, soumises à déclaration. Celle-ci inclut un avis de l'ISSeP attestant le respect de la limite d'immission, conformément au décret du 3 avril 2009.

S'il y bien eu, en 2019, quelques avis de l'ISSeP pour des sites dits « 5G light » – vous vous souviendrez de l'affaire Proximus qui concernait la réaffectation d'une bande de fréquence utilisée par la 3 G et la 4 G –, il n'y a pas eu de déclaration depuis lors en Région wallonne, et de ce fait, d'avis a priori de l'ISSeP, ni pour de nouvelles antennes 5G, ni pour la bande 3,6 gigahertz, ni pour les autres bandes de fréquence pouvant être utilisées par la 5 G.

Raisons pour lesquelles, l'ISSeP n'a pas, à ce jour, effectué de campagnes de mesures autour d'antennes 5G sur le territoire wallon. L'ISSeP a cependant acquis des équipements permettant d'effectuer des mesures en continu en des points fixes qu'il est prévu d'affecter à une telle mission. De telles mesures ne pourront bien entendu être menées en Wallonie que si des sites d'antennes 5G sont autorisés et que les antennes sont installées et en émission.

Le développement de la 5G et son évaluation régulière est en attente de la mise en œuvre par le Gouvernement des recommandations du rapport du Groupe d'Experts 5G.

Ma position à cet égard n'a pas changé. Outre l'intérêt d'attendre les auditions au sein de ce Parlement, qui sont maintenant clôturées, je plaide toujours au sein du Gouvernement pour une approche intégrée de l'ensemble des recommandations proposées par les experts. Nous avons pour cela fait œuvre de proposition méthodologique puisque des actions dans différentes compétences ministérielles sont à prendre en compte.

Aussi, je vous invite également à questionner les ministres compétents dans d'autres domaines visés par

ces recommandations en matière de santé, de climat, de numérique, de recherche, et cetera.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – Je serai très brève. Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

Il convient de noter, concernant le décret du 3 avril 2009, il faudra attendre octobre de cette année pour pouvoir avancer éventuellement et qu'une approche intégrée est bien sur la table, comme on l'a déjà dit ce matin dans les conclusions de la pétition.

Je resterai attentive, merci.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet (cdH).** – Merci, Madame la Ministre, d'avoir rappelé votre position et le travail mené ainsi que la *deadline* pour obtenir cette deuxième phase du groupe d'experts pour octobre. Il me semblait important de vous interroger sur l'aspect IBPT parce que j'étais assez surprise par cet article de presse. En effet, il donnait l'impression que l'on faisait complètement fi du fait que la Wallonie était compétente pour cet aspect, que l'ISSeP faisait les analyses et que l'IBPT n'avait rien à voir là-dedans. Je trouvais donc qu'il était important de rappeler les rôles des uns et des autres.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LES SUITES DES  
RENCONTRES AVEC L'ASBL REVOLHT ET  
L'ÉTUDE EN COURS SUR LES ONDES  
ÉLECTROMAGNÉTIQUES DANS LE CADRE DE  
LA BOUCLE DU HAINAUT »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les suites des rencontres avec l'ASBL REVOLHT et l'étude en cours sur les ondes électromagnétiques dans le cadre de la Boucle du Hainaut ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** – Madame la Ministre, l'ASBL REVOLHT multiplie les rencontres et les initiatives dans le cadre de ce dossier sensible et impactant de nombreuses communes hennuyères.

Notamment, l'ASBL vient d'annoncer qu'une contre-expertise de sa première étude a été demandée à l'UMons. L'étude sera financée par les communes impactées.

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH  
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR  
M. Christophe Clersy, Ecolo  
M. Jori Dupont, PTB  
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo  
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH  
M. Nicolas Janssen, MR  
M. Jean-Pierre Lepine, Président  
M. Olivier Maroy, MR  
M. Julien Matagne, cdH  
Mme Sophie Pécriaux, PS  
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal  
M. Nicolas Tzanetatos, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
CertIBEau	Certification eau des immeubles bâtis
CNCD	Centre national de coopération au développement
CO2	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
COP15	15e conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (Kunming 2021)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPI	Cour pénale internationale
CWATUP	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (devenu CWATUPE en 2007)
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EEE	espèces exotiques envahissantes
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
GT	groupe de travail
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
ICNIRP	International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection (Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
ONG	organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PFR	plan forestier régional
PoC	proof of concept (preuve de concept)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (règlement de l'Union européenne)
REVOLHT	Réunir les entités et villages opposés à la ligne haute tension (ASBL)
RIPARIAS	Reaching Integrated and Prompt Action in Response to Invasive Alien Species (Atteindre une action intégrée et rapide en réponse aux espèces exotiques envahissantes)
SPF	service public fédéral
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
TGV	turbine gaz-vapeur
ULB	Université libre de Bruxelles
UMons	Université de Mons
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)